

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1935)

Heft: 25

Artikel: Le Congrès international du film : Berlin 1935

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Auszug aus dem Protokoll über die am 19. März 1935 in Bern abgehaltene ordentliche Generalversammlung des Filmverleiher-Verbandes in der Schweiz

Den Vorsitz führt der Präsident Dr. Egghard. Anwesend sind 26 Mitglieder, die übrigen haben sich entsprechend entschuldigt.

1. Nach eingehendem Referat des Herrn Vize-Präsidenten Grossfeld über den gegenwärtigen Stand der Verhandlungen mit der A.C.S.R. wegen Abschlusses einer neuen Konvention, bespricht die Gen.-Vers. die bisherige Konvention, die bekanntlich mit Ende Februar abgelaufen ist, bis zum Abschluss einer neuen, längstens aber bis 31. August 1935 zu verlängern.

2. Der Vorsitzende berichtet über die seit der letzten Gen.-Vers. mit dem Schweiz. Lichtspieltheater-Verband gepflogenen Verhandlungen. Die G. V. beschliesst, der Anregung des letzteren Verbandes entsprechend:

a) seinerseits eine Spezialkommission zu delegieren, welche von Fall zu Fall Angelegenheiten grundsätzlicher Natur mit einer analogen Spezialkommission des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes abwechselnd in Zürich und Bern zu beraten haben wird. In diese Kommission werden vom Film-Verleiher-Verband entsendet die Herren Dr. Egghard, Reinegger und Mantovani.

b) Minimalpreise. Die Gen.-Vers. beschliesst grundsätzlich aus den wiederholt erhörten und mehr denn je bestehenden Gründen, an dem Minimalpreis von Fr. 100.— nach wie vor festzuhalten. Es wird aber in Aussicht genommen, in einzelnen besonders rücksichtswürdigen Fällen, von dieser Regel abzugehen und die Verleiher in diesen Fällen zu ermächtigen, Mietverträge auf prozentualer Basis, mit einer Minimalgarantie von Fr. 80.— pro Film abzuschliessen zu dürfen. Die Auswahl dieser Kinos soll durch die neu vorgesehenen gemischten Spezialkommissionen nach eingehender Prüfung der in jedem einzelnen Fall in Betracht kommenden Verhältnisse erfolgen.

c) Nachahmelleiste. Diese Frage wird in Ansehung der franz. Schweiz durch die in Aussicht genommene neue Konvention grundsätzlich schon geregelt worden. In Ansehung der deutschen Schweiz beschliesst die Gen.-Vers., dass jeder Verleiher das Recht haben soll, die Hilfe des Verbandsbüros für die Bezahlung von Forderungen in Anspruch zu nehmen, welche länger als 14 Tage nach dem letzten Spieltag des betreffenden Films noch nicht bezahlt wurden. Das Bureau wird daraufhin den säumigen Kunden per Chargébrief eine weitere Zahlungsfrist von 8 Tagen setzen. Verläuft auch diese Frist unbenutzt, so ist das Bureau als solches ermächtigt, den Kunden auf die Nachahmelleiste zu setzen.

d) Interessensvertrag. Die Gen.-Vers. hält an ihrem bisherigen Beschluss fest, dass Verhandlungen in diesem Belange erst in jenem Zeitpunkt aufgenommen werden sollen, wenn bereits die neue Konvention mit der A.C.S.R. als Grundlage der Verhandlungen vorliegen wird. Die dann einsetzende Vorbereitung und womöglich Einigung auf einen den Verbandsvorständen u. Generalversammlungen vorzulegenden Entwurf, soll durch die wiederholt erwähnte gemischte Spezialkommission erfolgen.

3. Statutenänderungen.

a) Das Ende des Geschäftsjahres wird nunmehr wieder auf 31. Dezember jeden Jahres festgesetzt.

b) Zu Art. 8 der Statuten wird ein neues Alinea hinzukommen, wonach Verbandsmitglieder, die ungeschiedet der mittelst eingeschriebenen Briefe erfolgter Mahnung länger als 1/4 Jahr mit der Bezahlung einer Jahresbeitragsquote im Rückstand sind, bis zur erfolgten Zahlung dieses Rückstandes das aktive Stimmrecht in den Generalversammlungen verlieren. Dauert dieser Rückstand jedoch länger als ein 1/2 Jahr, so kann auf Ausschuss aus dem Verbandsrat Art. 7 geltend gemacht werden.

c) Zu Art. 15 kommt ein neuer Absatz hinzu: «Der Vorstand kann seine Rechte auf den Präsidenten des Verbandes übertragen».

4. Der vom Sekretär verlesene Geschäftsbericht und ebenso der vom Rechnungsrevisor Weber überprüfte Kassenbericht wurden einstimmig zur Kenntnis genommen und dem Vorstand mit Dank die Decharge erteilt.

5. Wahlen. Gewählt wurden: Zum Präsidenten der bisherige Präsident Dr. Egghard, zu Vize-Präsidenten die bisherigen Vize-Präsidenten Reinegger und Grossfeld und zu weiteren Vorstandsmitgliedern die Herren Reyrens, Stühr, Weber und Kady. In das Schiedsgericht wurden delegiert die Herren Guyot und Schmid und zu Rechnungsrevisoren die Herren Barth und Jacob. Der bisherige Sekretär Fürsprecher Hügli in Bern wurde in seiner Funktion für das Geschäftsjahr 1935 bestätigt.

6. Der Präsident Dr. Egghard, dem sich der Vize-Präsident E. Reinegger ebenfalls anschliesen wird, wird offiziell der Film-Verleiher-Verband bei dem Internationalen Filmkongress in Berlin, welcher in der Zeit vom 25. April bis 2. Mai dasselbst tagen wird zu vertreten haben.

Hans Albers und Lilian Harvey bei der Ufa

Wie wir soeben erfahren, hat die Ufa Lilian Harvey und Hans Albers neu verpflichtet.

Auf einer Geschäftsreise traf der Produktionschef der Ufa, Ernst Ludwig Gombel, mit Lilian Harvey in London zusammen und hat diese in Deutschland unvergessene Künstlerin für die Ufa verpflichtet.

Bald darauf wurden von ihm die mit Hans Albers schon seit Wochen im Gange befindlichen Verhandlungen mit einem Vertrag beendet, der Hans Albers für längere Zeit erneut an die Ufa bindet. Damit ist der Ufa-Verband mit Lilian Harvey in London zusammen und hat diese in Deutschland unvergessene Künstlerin für die Ufa verpflichtet.

Es ist besonders bemerkenswert, dass die künstlerischen Möglichkeiten der von der Ufa vorgeschlagenen Stoffe bei beiden Darstellern den Ausschlag zur Annahme der Engagements gaben.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 1935 de l'Association des loueurs de films en Suisse

M. le président Dr. Egghard préside l'Assemblée, 26 membres sont présents, les autres ont excusé leur absence.

1. M. le vice-président Grossfeld fait rapport sur l'état actuel des pourparlers avec l'A.C.S.R. concernant la nouvelle convention. L'Assemblée générale décide de prolonger la validité de l'ancienne convention, laquelle, comme on le sait, avait été dénoncée pour fin février 1935, jusqu'à ce que la nouvelle convention ait été mise au point, mais au plus tard jusqu'au fin août 1935.

2. M. le président fait rapport des pourparlers échangés avec la S.L.V. depuis la dernière assemblée générale. L'Assemblée générale décide:

a) de nommer, comme cela a été fait par la S.L.V., une commission spéciale qui aura pour but de discuter avec une commission analogue du S.L.V. toutes les questions d'ordre principal. Ces commissions se réuniront alternativement à Zurich et à Berne. La commission de l'Association des loueurs de films sera formée par MM. le Dr. Egghard, Reinegger et Mantovani.

b) Pour ce qui concerne les prix minima, de maintenir le prix minimum de Fr. 100.—, Néanmoins, exception sera faite pour quelques cinémas, où les loueurs pourront louer un film sur la base du pourcentage avec une garantie minimum de Fr. 80.—. Le choix de ces cinémas admis à faire une exception sera fait par les commissions spéciales susmentionnées.

c) Concernant la liste des clients-remboursement, cette question sera réglée, pour la Suisse française, dans la nouvelle convention avec l'A.C.S.R.; l'Assemblée générale décide que, pour la Suisse allemande, chaque loueur est libre d'avoir recours aux services du secrétariat. Si un loueur n'est pas en possession du paiement quinze jours après l'envoi de sa facture à son client, il peut en aviser le secrétariat. Celui-ci, de son côté, fixera un délai de huit jours au client. Si, après ce dernier délai, le loueur n'est pas en possession du paiement, le secrétariat fera figurer le cinéma en question sur la liste des clients-remboursement.

d) Convention avec le S.L.V.: L'Assemblée générale décide d'engager des pourparlers avec le S.L.V., après que la nouvelle convention avec l'A.C.S.R. sera définitivement mise au point. Ce sera également le travail des commissions spéciales de soumettre en son temps le projet d'une convention à l'approbation des deux comités et assemblées générales.

3. Modification des statuts.

a) L'année commerciale finira de nouveau le 31 décembre.

b) Un nouvel alinéa sera ajouté à l'art. 8, soit: Tout membre qui, malgré sommation par lettre recommandée, reste débiteur d'une cotisation trimestrielle plus de trois mois, perd le droit de vote dans les assemblées générales. Si le membre ne rembourse pas la cotisation plus d'une demi-année, son exclusion de l'Association peut être formulée, selon art. 7 des statuts.

c) Art. 15. Cet article est complété par un nouvel alinéa, soit: «Il peut transmettre ses droits au président».

4. Le rapport du secrétaire est accepté, de même le rapport de caisse lu par le contrôleur des comptes, M. Weber. L'Assemblée générale en donne décharge au comité.

5. Elections. Comme président, est réélu M. le Dr. Egghard; comme vice-présidents sont élus MM. Grossfeld et Reinegger. Comme membres du comité sont élus: MM. Reyrens, Weber, Stühr et Kady. Comme arbitres sont délégués MM. Guyot et Schmid et comme contrôleurs de comptes pour l'année 1935 MM. Barth et Jacob. M. Hügli a été confirmé dans sa fonction de secrétaire de l'Association pour l'année 1935.

6. M. le président Dr. Egghard, auquel se joint M. le vice-président E. Reinegger, est délégué officiellement au Congrès international du film, à Berlin, lequel a lieu du 25 avril au 2 mai prochain. Les autres membres qui désirent prendre part au Congrès sont priés d'en donner connaissances le plus tôt possible au secrétariat.

ABYSSINIE

Grand documentaire commenté

Voici l'intéressante critique parue dans „La Cinématographie Française“ sur la splendide production de la Praesens-Films, à Zurich:

Abyssinie laisse loin, derrière son éclatante franchise de document sans trébucher, tous les documentaires sur l'Afrique. L'aviateur Mittelholzer, spécialiste des vols à des-deux de l'Afrique, et qui survola la plus haute cime du continent noir, soit le Kilimandjaro et son cratère effrayant, a glané en Ethiopie (Abyssinie) des notes sur la vie du peuple éthiopien.

La première image de ce film est déjà d'une savoureuse ironie: à la descente de l'aviation, l'aviateur voit une dame noire traînant son poupon dans une voiture d'importation européenne. Dans Addis-Abeba, la capitale, les Ethiopiens se sont mis avec fureur à la dernière mode des Européens: avions, automobiles, T.S.F. se partagent leurs goûts. On pratique devant l'opérateur la circonspection sur un jeune enfant, qui pleure doucement. Plus tard, dans les pays où vivent les pasteurs et les nomades, nous assisterons aux mutilations rituelles des enfants, aux joutes aux flèches, et aux danses frénétiques pour l'appel du désir et de la fécondation. Ces scènes ont choqué, paraît-il, quelques invités à la présentation. Je crois que leur trop grande vérité irrite certains Tartufes. Quoi qu'il en soit, je conseillerais pour l'exploitation générale d'atténuer le réalisme de ces tableaux de mutilations, surtout la scène où l'on fait sauter les enfants aux joutes aux flèches. Le fou ne raisonne pas, son instinct est de plaindre, puis de se fâcher. Seul l'individu peut comprendre que ces rites cruels sont pratiqués naturellement par des millions d'individus dans le monde.

En tout cas, Abyssinie est l'un des plus saisissants films de moeurs exotiques, et son intense vie lui mérite un énorme succès.

Les prochains films Eos

La prochaine tranche de la production française de la U.F.A. est actuellement en cours de réalisation et on ne tourne pas moins de quatre films à la fois dans les studios de Neubabelsberg, sous la supervision de Raul Ploquin. «Le Diable en bouteille», où l'on retrouvera Kate de Nagy et Pierre Blanchard, pourra être bientôt présenté. C'est sous les tropiques, dans la moulture lourde et étouffante des mers du Sud, que se déroule cette histoire d'amour et de sorcellerie, que Hilpert et Steinbicker ont mise en scène d'après la nouvelle de Stevenson. Dialogues de Serge Veber. Interprètes principaux: Gina Manes, Paul Azais, Henry Bosc, Roger Karl, Daniel Mendaille, Georges Malkine, Gabriel Gabrio.

Sous la direction de Gérard Lamprecht, metteur en scène, les premières scènes de «Barcarole», superproduction G. Staphenhorst, viennent de débiter.

Comme tous les grands films de la U.F.A., celui-ci est tourné en version française et allemande. Les interprètes de la version française sont: Edwige Feuillère, Pierre Richard Willm avec Roger Karl, Fernand Fabre, Philippe Richard, Gina Manes, Marthe Mellot, Madeleine Guitty, Chas. Régis, William Aguet, Milles Alsonia, Romanie, Nicole de Rouven, MM. Ainos, Gamba, Legris, Rollin, Chertier, Dialogues d'André-Paul Antoine. Collaboration française: Roger Le Bon.

Les prises de vues de «Jonny, haute couture» sont terminées et le film est actuellement en cours de montage. Cette œuvre, toute de fantaisie et de mouvement, est interprétée par Pierre Brasseur, Mona Goya, Léon Bélières, Colette Dufeuil, Le Gallo, Magdeleine Bernabé, Nossent, Sergent, Bever, Paylagard, Pierre Athlon, Yvonne Hébert. Mise en scène de Serge de Poligny. Production Bruno Duday.

Les décors, que Herth et Röhrig ont composé pour «Amphitruon» (titre provisoire) sont achevés et les premières prises de vues commencent. Cette production G. Staphenhorst est mise en scène par Reinhold Schünzel. Les principaux interprètes de la version française sont: Henry Garat, Florelle, Jeanne Boitel, avec Marguerite Moreno et Armand Bernard. Collaboration française: Albert Valentin. Dialogues: Serge Veber.

Les prises de vues de la production Bruno Duday: «Le Baron tzigane», dont les extérieurs ont été réalisés en Dalmatie, en deux versions, d'après les fameux opérettes de Johann Strauss, sont terminées. Sous la direction du metteur en scène Karl Hartl, avec qui collabore Henri Chomette (dialogues d'André Mauprey), la version française est interprétée par Adolf Wohlbrück, Jacqueline Francell, Danièle Parola, Gabriel Gabrio, José Noguero, Henry Bosc, Maximilienne, Martial, le petit Dumas, Zella, Bill-Bocketts, Pierre Lachy.

Par ailleurs, Arthur Robinson travaille, en collaboration avec Jean Boyer, au découpage de «La veuve célibataire» (titre provisoire), production Max Pfeifer, dont la distribution est la suivante: Sim Viva, Mona Goya, Pizella, Gabaroché, Germaine Charley, Jean Roussellière, Mady Berry, Félix Oudart.

Outre ces productions U.F.A., Eos distribuera un grand film français: «Le marchand d'amour» réalisé au studio d'Epiny par Edmond T. Gréville avec Jean Galland, Rosine Deranc, France Rosay, Robert Arnoux, Maurice Maillet, Nane Germon, Jacqueline Daix, Paul Ollivier, Félix Oudart.

On se rend compte, on peut se rendre compte de l'heureuse diversité de cette prochaine production, bien faite pour satisfaire à tous les goûts du public le plus exigeant et prévoir à l'avance tout le succès de ce programme composé d'œuvres de la classe de celles qui ont fait la réputation bien méritée d'Eos-Films.

Le Congrès international du Film

Berlin 1935

Le Congrès international du Film aura lieu à Berlin du 25 avril au 1er mai et tous les représentants des organisations cinématographiques d'Europe et d'outre-mer y prendront part. Ce congrès est organisé par la Reichsfilmkammer et par les groupements englobés dans son sein. On peut évaluer à 800 la participation étrangère à ce congrès et celui-ci devant coïncider avec la réunion annuelle des propriétaires de salles, on peut compter sur la visite de 1000 délégués à Berlin.

Aujourd'hui, on peut annoncer que les pays suivants participeront aux travaux du congrès: Belgique, Danemark, Angleterre, France, Hollande, Italie, Yougoslavie, Norvège, Autriche, Pologne, Pays Baltes, Roumanie, Suède, Suisse (associations des propriétaires allemands et français), Espagne, Tchécoslovaquie (associations allemande et française), Turquie et Hongrie.

L'ordre du jour du programme du congrès figurent les questions suivantes: Lutte contre les impôts, Droits d'auteur et Tantièmes. Lutte contre les programmes comportant deux films par séance, Réglementation des prix d'entrée, Définition de la profession du propriétaire de salle, Publicité, Réclame, Programme.

A côté des propriétaires de salles, on verra donc, pour la première fois en Allemagne, une réunion des producteurs et des loueurs. D'importantes questions seront à l'ordre du jour du programme de ces derniers: Production internationale et location, Gages des artistes, Débutants, Licences, Concurrence, Studios, Films sportifs, Films d'enseignement, Films documentaires, Films scientifiques, Archives du Film. Questions relatives au cinéma déjà présentées par les critiques des films, Films d'art.

A côté des travaux du congrès, les réjouissances ne manqueront pas: un bal du film, auquel assisteront les vedettes les plus en vue, est à l'étude; des visites dans les principaux studios berlinois, une réception officielle par la ville de Berlin, des excursions en auto à Potsdam et dans les environs de Berlin sont déjà prévues.

Les chemins de fer allemands consentent à tous les congressistes qui séjourneront une semaine en Allemagne (le congrès est prévu pour une semaine) une réduction de 60 %. Il est ainsi fourni aux hôtes étrangers l'occasion de visiter non seulement Berlin, mais d'excursionner en Allemagne.

Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Genève nous communique:

Nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après les décisions prises par notre Département en se référant aux préavis de la Commission Cantonale de Contrôle des Films:

Les films suivants sont autorisés sans réserve: L'Auberge du petit dragon, Dernière escale (Le diable en bouteille), Dernière aventure de Don Juan, Le billet de mille, Scandales romains, Charlie Chan à Honolulu, Les nuits de New York, Le vertige, Tom l'indépendant, Patte de chat, La P'tite Shirley, Prologues, Morgenrot, Le tourbillon de la danse.

Le film Cléopâtre a été autorisé par décision du Conseil d'Etat.

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique:

Concerner les films:

L'Orage, Trois cents à l'heure, Le monde en marche, La chasse du comte Zaroff, Charlie Chan à Londres, Ravisseurs.

Se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films, le Département de Justice et Police a pris les décisions suivantes:

Le film russe L'Orage et le film français Trois cents à l'heure peuvent être autorisés aux conditions ci-après:

a) l'interdiction d'admission des enfants, prévue à l'article 16 nouveau de l'arrêté du 4 octobre 1927, est déclinée aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus;

b) mention de cette réserve devra figurer dans la réclame (affiches, annonces et communiqués);

c) un contrôle de police spécial sera exercé à l'entrée des salles, en vue de la stricte application de l'interdiction.

Le film américain Le monde en marche, de la maison Fox-Films, peut être autorisé sous réserve de la suppression d'une scène située dans la bobine No 10. Demander des précisions au Département à ce sujet.

Il est expressément convenu que la bobine numéro 11, non présentée à la Commission de contrôle, n'est pas comprise dans l'autorisation.

Les films américains La chasse du comte Zaroff, Charlie Chan à Londres peuvent être autorisés aux conditions ci-après:

a) l'interdiction d'admission des enfants est déclinée aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus;

b) indépendamment des conditions fixées pour L'Orage et Trois cents à l'heure, lesquelles doivent être également observées, il y a lieu d'annoncer dans la publicité et à l'entrée de l'établissement, que le film est à déconseiller aux personnes nerveuses et impressionnables.

Le film américain Ravisseurs peut être autorisé sans réserves.

Les films ci-après ne peuvent être projetés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département de Justice et Police: Le chien anglais, Compartiment de dames seules, Le tonbeur.

Le Département de justice et police du canton du Valais nous communique:

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la Commission de censure du canton du Valais a refusé, après visionnement, les films suivants:

1. Une femme chipée; 2. Maître Bothe et son mari; 3. Prologues; 4. La folle semaine; 5. Sapho; 6. Remous.

† Edouard Briellmann-Dupertuis

Le 21 mars est décédé subitement M. Edouard Briellmann, l'aimable et dévoué opérateur du cinéma de la Maison du Peuple, à Lausanne. Que sa famille veuille bien trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.

Un film suisse à Paris

Le nouveau film sur le vol de Mittelholzer en Abyssinie, pris par la Praesens-Film, Zurich, au cours d'une randonnée en Abyssinie, a été présenté au début de mars à Paris, au théâtre cinématographique Cinéfran, ouvert d'ailleurs. Ce film a fait sensation. Des représentants des ministères, des diplomates étrangers et de hautes personnalités y assistaient.

Ting Hao !

L'expression O. K. a conquis le monde. On en use à tout propos, l'on en abuse même... Allons-nous être redevables au cinéma, qui a déjà lancé «O. K.», d'une nouvelle formule: «Ting Hao»?

Depuis qu'Alexander Hall a mis en scène «Les Mystères de Londres», «Ting Hao» a fait son chemin parmi les artistes et les collaborateurs des Studios Paramount où fut tourné le film. C'est Anna May Wong qui a enseigné à ses camarades ce vocable bizarre, dont la signification précise est «A thousand yesses» (mille fois oui), mais qui, dans l'argot de Limcheou, le quartier chinois de Londres, se prononce Ting-Hao.

«Ting Hao» va-t-il détrôner O. K.? «Les Mystères de Londres», dont la jolie artiste sino-américaine Anna May Wong est une des principales interprètes, a pour vedette George Raft. Aux côtés de Raft et d'Anna May Wong, paraissent Jean Parker, Kent Taylor, Montagu Love. Romanesque, dramatique, rempli d'un pittoresque étrange, ce film, qui se déroule dans les bas-fonds du quartier chinois de Londres, paraîtra prochainement sur nos écrans suisses.